



**Municipalité
Cronay**

Préavis municipal n° 2-2026 du 20 mai 2026

Au Conseil général pour sa séance du 10 juin 2026

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Finances

Les comptes de l'exercice 2025 clôturent avec un excédent de revenus de fr. 12'022.04 alors que le budget prévoyait une perte de fr. 83'920.-. Un montant de fr. 17'984.85 a été prélevé sur les fonds de réserve « travaux futurs ». Plusieurs amortissements extraordinaires ont été effectués pour un montant de fr. 130'000.00.

Le montant encaissé des impôts sur le revenu correspond à fr. 579'557.22 soit fr. 110'442.78 de moins que ne le prévoyait le budget, ceci essentiellement à cause d'un recours dû à une erreur de taxation.

L'impôt sur la fortune quant à lui se monte à fr. 94'338.64. L'impôt foncier augmente pour atteindre fr. 70'950.35, soit fr. 950.35 de plus que prévu au budget. Le montant des gains immobiliers se monte à fr. 50'911.65. Le montant des emprunts se monte à fr. 1'858'797.35, à noter que la commune a remboursé la somme de fr.153'114.-.

Municipalité

La municipalité fonctionne bien et l'ambiance de travail est bonne. Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau municipal, M. Norbert Sauser, a pris ses fonctions et a très vite pris ses marques et fait avancer les dossiers. Dans tous les dicastères, il y a des projets qui ont avancé ou des décisions importantes qui ont été prises en 2025. Chaque municipal en charge du dicastère détaille ces sujets dans ce rapport.

Administration

L'administration fonctionne très bien, et la collaboration entre la greffe, la bourse et la municipalité est très bonne. La municipalité est gérée de manière efficace grâce notamment à la bonne ambiance de travail entre ses membres et au bon suivi des dossiers dans chaque dicastère. A relever également l'excellent travail et la disponibilité de notre secrétaire municipale et de notre boursière ainsi que de nos divers employés communaux.

La législature a commencé le 1er juillet 2021 pour une durée de 5 ans et se terminera donc le 30 juin 2026.

Au 1er janvier 2025, la Municipalité se compose comme suit :

Administration générale, finances, assurances, police

Tanner Fabrice, Syndic ; Suppléante : Ariane Bovet, Vice-syndique

Ecoles, petite enfance, assurances sociales, déchetterie

Bovet Ariane ; Vice-Syndique ; Suppléant : Tanner Fabrice, Syndic

Bâtiments, police des constructions, défense civile

Sausser Norbert ; Suppléant : Zuppinger Philippe

Eaux, épuration, protection de l'environnement, défense incendie, éclairage public, informatique

Philippe Zuppinger; Suppléant : Moccand Daniel

Routes, chemins, cimetièrre, forêts, domaines, employé communal, parcs, promenades

Moccand Daniel ; Suppléant : Sausser Norbert

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité passe régulièrement dans notre village à raison de deux à trois fois par année. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. Il est aussi à disposition pour toutes autres questions en lien avec la sécurité en général.

La municipalité a eu un contact avec Police Nord Vaudois (PNV) afin de comparer ses prestations avec celles proposées par la gendarmerie vaudoise. Après analyse, la municipalité a décidé de continuer à déléguer le maintien de l'ordre et la sécurité à la gendarmerie.

Un point de situation sur les événements qui ont eu lieu sur le territoire de la commune a été fait comme chaque année avec la gendarmerie vaudoise.

Jetons de présence du Conseil général

Le montant des jetons de présence du Conseil général pour l'année 2025, soit fr. 705.-, a été versé pour l'organisation de la visite de commune du 6 juin 2026. Cette visite est organisée tous les cinq ans et permet à la population de visiter des endroits peu connus de notre territoire et de se rendre compte des travaux effectués durant la législature 2021-2026.

Police des constructions

La municipalité a décidé de prendre un bureau indépendant pour les dossiers de construction, car le bureau d'Yvonand n'était plus capable de gérer nos dossiers à la suite de plusieurs départs au sein de ce même bureau.

Les travaux exécutés en 2025 sont les suivants :

- Réfection de l'avant-toit du porche de l'église et diverses retouches en maçonnerie.
- Réparation des marches de l'église.
- Remplacement de toutes les serrures des portes de la grande salle et de son passe de clés.
- Remplacement de l'extincteur dans la cuisine du rez de la grande salle suite à un incident, et pose de couvertures anti-feu dans les deux cuisines.
- Contrôle du reste des extincteurs.
- Réparation de la porte du local sous l'ancienne laiterie.
- Réparation des marches dans le collège exécutée par l'employé communal.

Permis de construire délivrés durant l'année 2025

| | |
|---------------------|--|
| Marrel Nicolas | Démolition partielle des bâtiments ECA n° 124 et 193. Création de deux villas mitoyennes. |
| Jean-Daniel Richard | Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / CRAY, parcelle 303. |
| Duruz Line | Construction de deux villas jumelles, un couvert à voitures avec cabanons et aménagement de places de parc, parcelle 747, 748. |
| Viquerat Frédéric | Remplacement de la chaudière à mazout par une PAC géothermie, parcelle 304. |
| Didier Flaction | Construction de trois villas individuelles, parcelle 14C. |
| Didier Flaction | Création d'un immeuble de cinq logements, parcelle 14B. |
| PPE LA CRAUSE | Démolition du bâtiment ECA 204, construction de deux villas individuelles, parcelle 338. |
| Poretti Serge | Forage géothermique pour une sonde géothermique et PAC, parcelle 301. |
| Miéville Roland | Création de deux appartements dans le volume existant, parcelle 52. |

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2025

| | |
|--------------------------------|--|
| Esther et Gergely NAGY | Installation panneaux solaires, parcelle 217. |
| Rolle Perrine et Pascal | Installation panneaux solaires, parcelle 537. |
| Viquerat Marc-Antoine | Abattage d'un vieux cerisier, parcelle 61, qui sera remplacé par un Liquidambar styraciflua ou similaire. Plantation compensatoire d'un fruitier hautes tiges. |
| Tschumi Corinne | Isolation d'un mur côté nord-est de l'habitation, parcelle 11. |
| Viquerat Marc-Antoine | Abattage de deux arbres, derrière le bâtiment ECA 120, un cerisier et un noyer, parcelle 47. |
| Duflos Julie et Richard Benoit | Construction d'une pergola à toiles (3 faces) électrique, parcelle 98. |
| Viquerat Vanessa, Thierry | Mise en place d'une piscine hors sol de 11530 litres, parcelle 41. |
| Cochard Martine | Pavage devant la ferme, parcelle 23. |
| Lazzaro Noemi et Massimo | Pose d'un car port sur les places de parking devant la maison, parcelle 38. |
| Lazzaro Noemi et Massimo | Transformation de la fenêtre côté route par une porte-fenêtre donnant accès à la terrasse, parcelle 38. |
| Armada Valentine et Lima Mario | Construction d'une pergola à lames amovibles en toiture, parcelle 771. |
| Duruz Line | Réfection du toit, parcelle 89. |
| Chevalley Heidi | Réfection du toit, parcelle 75. |
| Thomas Emilie et Jérôme | Annonce d'installation solaire, parcelle 765. |

ORPC

Il y a eu un projet de révision des statuts de l'ORPC JNV suite à la fusion des trois communes de la Vallée de Joux. Ces travaux seront réalisés durant le premier semestre 2026, avec une nouvelle consultation prévue durant le deuxième semestre 2026, en raison de la nouvelle législature communale.

L'objectif est de pouvoir bénéficier de nouveaux statuts adoptés par le Conseil d'Etat pour l'été 2027.

Routes et chemins

L'entretien annuel des routes, comprenant le balayage effectué par l'entreprise Pittet-Chatelan, la vidange des grilles ainsi que le passage de l'épaveuse, représente un montant total de fr. 6'161.95. En complément, un passage spécifique de l'épaveuse a été réalisé sur les chemins agricoles pour un coût de fr. 3'943.30. Ainsi que divers travaux d'entretien des routes pour fr. 1'748.85.

Forêts

Les coûts liés à l'exploitation forestière en 2025 représentent une charge importante pour notre commune, même s'ils demeurent stables par rapport à l'exercice 2024. Les principales dépenses concernent les soins apportés aux jeunes peuplements, le fauchage ainsi que les opérations de débardage, indispensables au maintien d'une gestion durable de nos forêts. S'y ajoutent les travaux réguliers réalisés sur les chemins forestiers par le personnel du triage, complétés par le passage de l'épaveuse aux abords des forêts pour un montant de fr. 14'409.60.

Place de jeux

Suite à des demandes d'utilisateurs de la place de jeux, la Municipalité a décidé d'installer des toilettes mobiles du 24 juin au 1^{er} octobre 2025.

Terrains et collecteurs

Des réparations ont dû être effectuées sur deux collecteurs au cours de l'année, l'un situé le long d'un chemin agricole et remplacé sur une longueur de 60 mètres, l'autre en pleine parcelle agricole. Ces interventions ont engendré une dépense de fr. 19'340.85.

Les travaux de réfection du collecteur situé le long du stand de tir ont dû être retardés en raison d'une modification des études liées aux dossiers d'améliorations foncières, notamment concernant les critères d'attribution des subventions. La municipalité a dès lors déposé une demande de travaux anticipés pour ce secteur. Les travaux ne pourront toutefois débuter qu'une fois les subventions officiellement accordées.

Ecoles

A la fin de l'année 2025, 900 élèves étaient scolarisés dans le périmètre scolaire de l'Asiye (Association scolaire intercommunale Yvonand et environs), dont 62 provenant de la commune de Cronay. Au 31 décembre, les charges totales de l'Association scolaire s'élevaient à fr. 4'502'721.00, correspondant à un coût de fr. 4'716.22 par élève, en diminution par rapport à l'année précédente (fr. 5'288.55).

Les projets d'agrandissement des deux principaux pôles d'enseignement d'Yvonand et Pomy n'ont toujours pas commencé. A Yvonand, la construction du nouveau collège sur le terrain de football reste en attente de la légalisation définitive du plan d'affectation. A Pomy, le projet prévoyant l'ajout de cinq salles de classe ainsi que des locaux dédiés à l'accueil parascolaire devrait quant à lui démarrer en 2027.

L'ouverture de la cantine dans le réfectoire de la salle de la Sabliane à la rentrée scolaire a rencontré un accueil très favorable. De nombreux parents ont rapidement fait appel à cette nouvelle prestation. Pour assurer le service, une équipe dédiée a été constituée : elle réunit des surveillantes des devoirs surveillés déjà en fonction, complétées par l'engagement de trois collaboratrices horaires, permettant ainsi de couvrir les besoins sur les sites d'Yvonand et de Pomy.

Afin de renforcer les volets administratif, RH et financier, du personnel supplémentaire a été engagé. Ces ressources partagent leur temps de travail entre les écoles et les structures pour la petite enfance.

En cette fin de législature, un merci particulier à Madame Françoise Castelner pour son engagement en tant que déléguée à l'Association scolaire intercommunale et membre du Conseil d'Etablissement. Son intérêt pour les dossiers, la qualité de son suivi et le sérieux de son travail ont été précieux pour l'Asiye. La Municipalité lui exprime toute sa gratitude pour le temps consacré et l'implication dont elle a fait preuve tout au long de cette législature.

Petite enfance

La fréquentation des enfants de Cronay dans les différentes structures du réseau d'accueil de jour Rymaje a fortement augmenté ces dernières années, en particulier à l'UAPE des Castors de Pomy. En 2025, les enfants de Cronay représentaient 8% de la fréquentation du Château de sable (14 jeunes enfants) et plus de 50% de celle des Castors de Pomy (34 écoliers). Au total, ils comptaient pour 13,8% de la fréquentation des quatre structures du réseau. Cette utilisation a généré pour la commune une charge financière de fr. 189'504.29 pour le fonctionnement du réseau, l'accueil familial de jour ainsi que la contribution à la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants). L'augmentation de 10% de la fréquentation des enfants de Cronay aux Castors de Pomy entre 2024 et 2025 explique en grande partie la hausse marquée des coûts supportés par la commune.

A fin 2025, le réseau Rymaje offrait un total de 180 places d'accueil de jour, encadrées par 94 employés répartis dans les quatre structures, pour un coût global de 3,65 millions de francs assumé par les parents, l'ensemble des dix communes du réseau et la Fondation d'accueil de jour des enfants.

Déchetterie

Durant l'année 2025, la répartition des déchets évacués a été la suivante : 26,6 tonnes de déchets incinérables et encombrants, 19,5 tonnes de papier et carton, 16,3 tonnes de verre, 7,2 tonnes de bois, 2,6 tonnes d'aluminium-fer blanc, 12,8 tonnes de ferraille, 3 tonnes de matériaux inertes et 13,7 tonnes de composte. Durant l'exercice 2025, STRID a crédité la somme de fr. 7'309,10 pour la taxe au sac. Une rétrocession financière a également été octroyée pour le verre, le papier-carton, la ferraille, l'aluminium-fer blanc, pour un montant total de fr. 3'724,15.

En fin d'année, la municipalité a décidé de faciliter le tri des plastiques en introduisant une nouvelle filière de recyclage en collaboration avec LEO-Recycle. Désormais, en plus des flaconnages déjà collectés dans les big-bags, les autres plastiques ménagers ainsi que les emballages Tetra-Pak peuvent également y être déposés, sans nécessité d'utiliser un sac taxé supplémentaire. Les déchets récoltés sont acheminés vers la nouvelle usine de recyclage Cand-Landi à Grandson, où ils sont triés et traités localement. Cette solution évite leur transport vers la Suisse alémanique ou l'Autriche et renforce la cohérence d'une gestion durable des déchets au niveau régional.

La deuxième édition du « Coup de balai » s'est tenue le 29 mars 2025. Malgré une météo peu clémente, une cinquantaine de citoyennes et citoyens ont répondu présents pour participer à cette action de nettoyage. Répartis en groupes dans les zones définies, ils ont récolté un peu moins de 20 kg de déchets, un volume inférieur à celui de la première édition. La rencontre s'est conclue par une collation conviviale à la grande salle, l'occasion de remercier chaleureusement toutes les personnes engagées.

Les élèves des deux classes de Cronay ont également mis la main à la pâte avant les vacances d'été. Accompagnés de leurs enseignants, ils ont nettoyé la place de jeu, les abords de la grande salle, le chemin des Ecoliers et la cour de récréation. Une participation enthousiaste qui témoigne d'un bel esprit citoyen de la part des enfants.

AIAE La Menthue

Les difficultés observées lors des années précédentes demeurent d'actualité. En effet, bien que l'Association intercommunale d'amenée d'eau La Menthue dispose dans l'ensemble de ressources suffisantes pour approvisionner ses communes membres, cette eau n'est pas répartie de façon homogène sur l'ensemble de l'année. Les sources produisent en hiver bien davantage que ce que le réseau est en mesure d'acheminer, mais peinent à couvrir les besoins estivaux. En 2025, la situation s'est avérée comparable à celle de 2024, sans atteindre le niveau de tension observé en 2022 et 2023. Des achats d'eau auprès d'autres réseaux interconnectés ont permis de pallier le déficit de production.

Chlorothalonil

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit le chlorothalonil le 1er janvier 2020, ses métabolites étant jugés dangereux pour les eaux souterraines et l'eau potable. Le producteur de ce fongicide, Syngenta, a contesté cette décision devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), en raison de l'absence de base scientifique suffisante pour justifier une telle interdiction. En mai 2024, après plusieurs années de décisions intermédiaires, le TAF a rejeté en grande partie le recours de Syngenta, fixant définitivement la limite de concentration des métabolites du chlorothalonil à 0,1 microgramme par litre dans l'eau potable.

L'année 2025 a été dominée par un débat technique crucial portant sur la classification des métabolites du fongicide. Le TAF a infligé un revers partiel aux autorités fédérales en statuant que l'OFAG ne pouvait pas classer automatiquement l'ensemble des métabolites du chlorothalonil comme « pertinents » — c'est-à-dire potentiellement dangereux — et a exigé une évaluation individuelle de chacun d'entre eux. Ce flou juridique a créé une période d'incertitude pour les distributeurs d'eau. Malgré cela, la limite de 0,1 µg/litre a été maintenue par précaution pour les résidus les plus suspects.

La décision finale n'est pas encore connue. Parmi les huit métabolites du chlorothalonil, certains pourraient s'avérer inoffensifs. Le TAF a rendu une décision en mars 2026, mais les voies de recours sont encore pendantes.

Les conséquences sont importantes : les décisions stratégiques des distributeurs d'eau restent suspendues et de nombreux projets accusent des retards de plusieurs années. L'Office vaudois de la consommation (OFCO) a de son côté demandé aux distributeurs cantonaux de se positionner sur les futurs traitements du chlorothalonil, en précisant les mesures déjà engagées ainsi que celles envisagées à terme. Enfin, le débat se déplace progressivement vers la question de la responsabilité financière : le coût de l'assainissement, estimé à plusieurs milliards de francs, ne pourra pas être à la seule charge des communes et cette problématique capitale est loin d'être réglée.

Réseau d'eaux industrielles Le Ronzon

L'ancien réseau d'eau communal, créé en 1912, a laissé sa place en 1972 au réseau de l'AIEAM, dont Cronay est membre fondateur. Ce réseau est toujours en fonction, délivrant une eau industrielle non potable à la station de pompage de La Gotalle. Cette eau est utilisée pour l'agriculture et sert en été de réserve incendie.

La vétusté des canalisations a entraîné d'importants travaux de maintenance sur les canalisations au droit de la station de pompage.

Compteurs

La pose des nouveaux compteurs est réalisée par tranches, afin d'étaler la charge budgétaire dans le temps et de lisser par la même occasion les remplacements qui interviendront après quinze années de services en moyenne. En 2025, la plus grande partie du village est équipée. Les derniers lots seront posés en 2026.

Bornes hydrantes

La moitié des parties inférieures de nos vingt-et-unes bornes hydrantes présentent des signes de vieillissement. Quatre d'entre elles ont été révisées en 2025.

Réseau d'eau

Un grand chantier concernant la numérisation du réseau d'eau communal a été lancé en 2025. La charge de travail s'avère très importante et devra être étalée sur plusieurs années. Cela concerne le tracé des conduites d'eau potable tout comme celui des eaux claires et usées. Les regards et les vannes seront également géoréférencés.

Epuration

Notre station d'épuration (STEP) date du milieu des années 1990, comme la grande majorité des STEP du canton. Elle est dans un état remarquable grâce au travail de Gilbert Viquerat, qui en est l'exploitant. Elle souffre néanmoins de son âge et les installations exigent des maintenances de plus en plus lourdes.

Les boues issues de notre STEP sont déshydratées à l'aide d'une centrifugeuse intercommunale. L'appareil est en fait unique en son genre et le remplacement des pièces implique leur création sur mesure à chaque panne. En cas de problème, les arrêts sont longs et les réparations coûteuses. En 2025, la machine a été indisponible durant de longs mois, obligeant les communes à trouver des solutions alternatives. C'est la STEP d'Yverdon qui a pris en charge nos boues, transportées par camion. La municipalité étudie les alternatives pérennes jusqu'à la mise en service de la future STEP intercommunale.

Le projet de STEP intercommunale, initiée par Donneloye et regroupant Cronay, Monlondin, Démoret et Chêne-Paquier a vu à l'automne 2025 le départ de la commune d'Orzens et l'arrivée de la commune de Montanaire, pour le hameau de Chanéaz. Les municipalités d'Ogens et Biolay-Magnoux ont montré leur intérêt à rejoindre le projet, le vote par leur conseil intervenant en avril 2026.

Défense incendie

La commune de Cronay est membre du Service de défense incendie et de secours régional du nord vaudois (SDIS NV), association qui regroupe quarante communes.

Les organes d'intervention du SDIS sont divisés en un détachement de premier secours (DPS) réparti sur quatre casernes et un détachement d'appui (DAP) constitué de quatre sections.

Cronay est rattachée au DAP Y2, qui regroupe dix communes, avec des locaux à Belmont-sur-Yverdon.

Notre commune est l'une des rares à ne pas disposer de pompier volontaire. Par contre, deux jeunes de Cronay étaient membres des Jeunes sapeurs pompiers (JSP), qui accueille tout jeune dès dix ans.

De manière inhabituelle, un grand nombre d'interventions du SDIS ont eu lieu en 2025 sur le territoire de notre commune : quatre incendies, deux interventions techniques et une inondation.

Electricité

La panne d'un candélabre solaire à la Crause a nécessité une intervention en 2025.

CONCLUSIONS

La Municipalité demande au Conseil général,
vu le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



F. Tanner



La Secrétaire :



M. Deriaz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2026.